

L'OPTION HAUTS PLATEAUX-SUD (O.HP-SUD) : POUR UN REEQUILIBRAGE PROSPECTIF DU TERRITOIRE ALGERIEN PAR UNE REDISTRIBUTION DES SURCHARGES

Mr. MERADI Ouari¹
MERZOUG Slimane²

RESUME

La dégradation de l'espace naturel, la répartition inégale des populations et la polarisation démesurée du développement et de la croissance sont les causes directes de l'apparition de multiples conflits entre les différents secteurs d'activité économique, d'une part, et entre les divers centres de décision d'autre part.

Le territoire algérien n'est pas homogène, il englobe un certain nombre de distorsions. C'est un territoire où les déséquilibres se manifestent fortement. La répartition équilibrée du développement et des populations constitue, désormais, le grand défi qui doit être relevé par la nouvelle politique algérienne d'aménagement du territoire. En effet, l'Algérie est face à un grand challenge auquel elle ne doit pas tourner le dos. C'est celui de rééquilibrer spatialement son développement et d'imprimer d'homogénéité la répartition de sa population.

Dans ce cadre, ce travail sera une contribution visant à mettre l'accent sur les disfonctionnements du territoire algérien (polarisation du développement, urbanisation anarchique, dévitalisation des espaces de marges, littoralisation, pollution et risques majeurs, etc.) et sur le déséquilibre alarmant dans la répartition spatiale des activités et du peuplement. Notre contribution aura comme deuxième finalité, la présentation et l'analyse de la nouvelle politique algérienne d'aménagement du territoire et de rééquilibrage spatial, et plus précisément dans son Option Hauts Plateaux-Sud.

Mots clés : Etat, territoire, O.HP-Sud, perspectives -2020-, rééquilibrage spatial, développement homogène, équité spatiale et

¹ Université Abderrahmane MIRA de Béjaïa. Faculté de Droit et des Sciences Economiques

² Université Abderrahmane MIRA de Béjaïa. Faculté de Droit et des Sciences Economiques

sociale.

INTRODUCTION

Dans un monde en pleine mutation, caractérisé par une compétition sans précédent dans tous les domaines constituant le système économique, l'espace le mieux doté en facteurs propulseurs sera le plus attractif pour les investisseurs et les capitaux et concentrera, par effet d'entraînement, les infrastructures adéquates qui vont optimiser sa rentabilité économique, en faisant de lui un théâtre propice pour un développement multidimensionnel. De nos jours, il est facilement approuvable que la valeur réelle d'un territoire est dépendante de sa capacité à devenir un point de rencontre des synergies positives et créatrices de richesse et de valeur ajoutée.

Dans cette logique, l'Algérie doit trouver les mécanismes qui lui permettront de mieux cerner son territoire. Cette décortication du territoire algérien va contribuer à faciliter l'identification de ses atouts et de ses handicaps. Les atouts doivent être mis en avant et les handicaps doivent être surmontés ou du moins atténuer leurs effets. Cela ne peut se concrétiser sans une politique claire et concertée d'organisation et d'aménagement du territoire, une politique qui opéra pour une valorisation globale du territoire dans sa dimension économique, sociale, environnementale et même culturelle. C'est tout le principe de la *reconquête du territoire* sur lequel se fonde la nouvelle politique algérienne d'aménagement du territoire.

1. LES ASPECTS PHYSIQUES DU TERRITOIRE ALGERIEN

L'Algérie est un vaste pays, sa superficie est de 2 381 741 Km² et son territoire recèle des ressources naturelles et des richesses minières très importantes. L'Algérie occupe une place stratégique, son territoire est à la fois imbriqué dans le Maghreb, le Monde Arabe, l'Espace Euro-méditerranéen et l'Afrique. L'autre facette du territoire algérien est moins attrayante, les grands ensembles naturels qui le composent sont au nombre de trois :

➤ La zone tellienne : est un ensemble septentrional composé en grande partie de montagnes qui se séparent de la mer par des plaines

littorales très étroites (M'leta, Habra, Mitidja, Annaba). En plus des plaines littorales, on a également les plaines du bassin intérieur, celles-ci s'interposent entre le littoral et les montagnes à l'ouest du pays (Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Mascara, Cheliff, Guelma). Dans son ensemble, la zone tellienne ne représente que 4% de la totalité du territoire algérien.

➤ Occupant 9% du territoire algérien, les Hauts-Plateaux représentent le deuxième ensemble géographique après celui des plaines telliennes. Il est limité au sud par l'Atlas Saharien. En dépit d'une variation de son altitude en passant d'une région à une autre (en moyenne 800 m à l'Est, 400 m dans le Hodna et 1 100 m à la frontière marocaine), les Hautes Plaines forment un large plateau qui s'étend de l'Est à l'Ouest du pays. Quant à l'Atlas Saharien, il forme un ensemble géographique homogène, il est la frontière séparant les Hautes Plaines et le Grand Sud, son climat est aride. L'Atlas Saharien est plus large à l'Est qu'à l'Ouest.

➤ Le dernier ensemble géographique s'étend de l'Atlas Saharien au Nord jusqu'à l'extrême Sud du pays. C'est l'espace saharien (le Grand Sud) qui occupe 87% du territoire algérien et son climat très aride le rend inhospitalier.

Pour ce qui est du climat, il est l'image même du découpage géographique. Le climat en Algérie est à dominance aride, il perd sa douceur et devient de plus en plus chaud au fur et à mesure qu'on se déplace vers le Sud. En plus de cela, la morphologie des reliefs telliens et atlasiques et la position en latitude rend les niveaux de pluviométrie moins denses à l'Ouest (Oranie) qu'au Centre et à l'Est.

En dépit de son immensité (8% du territoire africain), la partie écrasante du territoire algérien est une zone aride où les précipitations sont très faibles. Les eaux souterraines au Sud sont une ressource non renouvelable, c'est dire que leur exploitation et leur rendement sont limités dans le temps. Ce constat démontre que seul le Nord, qui est doté d'un climat doux (climat méditerranéen), est considéré comme une zone disposant de ressources en eaux renouvelables.

Tableau N° 1 : Le potentiel des ressources en eau en Algérie par zones

(En milliards de m³)

ZONES	Écoulement des eaux de surface	Nappes souterraines	TOTAL
Zone Tellienne	11,8	1,8	4,2
Hauts-Plateaux	0,6		
Sud	Négligeable	5	
ALGERIE	12,4	6,8	9,2

Source : MATE « Aménager l'Algérie de 2020 ». Dernière édition. P, 18.

L'eau est une ressource rare qu'il faut exploiter et gérer rationnellement. Sa mauvaise répartition spatiale et son irrégularité contribuent fortement à aggraver le problème des ressources hydriques en Algérie. Cela oblige l'Algérie, dans le moyen et le long terme, à se préparer pour faire face à une situation de pénurie générale de cette denrée. On constate que les Hauts-Plateaux est la région qui souffre d'un manque bidimensionnel en eau. Ce vaste territoire ne bénéficie pas d'un taux d'écoulement important, et pour aggraver son cas, cette région ne recèle pas dans son sous-sol des nappes phréatiques capables de substituer son manque en eaux de surface. C'est un double handicap qui risque fortement d'hypothéquer son développement futur, si d'ici là rien n'est envisagé comme substitut.

L'Algérie, dans son ensemble, ne recèle pas un grand potentiel agricole. En effet, la totalité des terres en mesure de supporter des cultures sont de l'ordre de 40 millions d'hectares. Dans cet ensemble, la SAU n'est que de 7,5 millions d'hectares, soit 3,14% de l'ensemble du territoire et une moyenne de 0,25 hectares/habitant. En plus de la rareté des ressources en terres et plus précisément en SAU, les terres cultivables se concentrent majoritairement dans les Hauts-Plateaux ou l'Atlas Saharien, là où les ressources hydriques sont très limitées. Pour aggraver la situation, ce potentiel limité et fragile est sans cesse agressé par la nature (érosion hydrique, érosion éolienne, désertification, salinisation, etc.) et l'homme (consommation des terres les plus fertiles par l'industrie et l'urbanisme, la pollution par

toutes ses formes, etc.).

La zone tellienne, et plus précisément la frange littorale, est très exposée au risque sismique. Les séismes les plus dévastateurs et les plus brutaux se sont manifestés dans les plus grandes villes du pays, à savoir Alger et Oran. Cette vulnérabilité de la zone littorale est due à la rencontre (à une profondeur ne dépassant pas les 20 Km) des deux plaques tectoniques africaine et eurasienne. Toutes ces données expliquent le caractère dévastateur des séismes dans les zones épacentrales. Les dommages causés par un séisme sont amplifiés par la forte concentration des populations dans les régions à risques et également, par la qualité des constructions qui sont loin de répondre aux normes antisismiques.

2. L'IMAGE DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE ALGERIEN

Après l'indépendance, la population algérienne a enregistré des taux de croissance élevés, exprimés par un ISF dépassant les 7 enfants/femme et un taux de croissance démographique surplombant en moyenne les 3,48% par an. Mais désormais, les réalités démographiques de ces dernières années démontrent que l'Algérie a entamé une nouvelle phase de transition démographique.

2.1. Un ralentissement de la croissance démographique

Entre 1970 et 1975, et selon les données publiées dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 2006, l'ISF était de 7,4 enfants/femme dans les années 1970, pour n'enregistrer que 2,5 enfants/femme en 2005. Cela n'est que le résultat d'une évolution naturelle de la population algérienne qui tend à entrer dans une nouvelle phase de transition démographique. En outre, le ralentissement du taux de croissance démographique de la population algérienne est expliqué par un certain nombre de paramètres :

- 1- Le recule de l'âge du mariage ;
- 2- La baisse de la mortalité infantile ;
- 3- L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance ;
- 4- Un fléchissement du taux de nuptialité.

Ces paramètres peuvent être indexés à d'autres causes :

- 1- Le niveau d'instruction des femmes ;
- 2- L'amélioration du cadre de vie et particulièrement les conditions sanitaires ;

L'adoption (en 1974) d'un Programme national de protection maternelle et infantile et d'espacement des naissances (PMI/EN), ce programme est suivi en 1983 du Programme national de maîtrise de la croissance démographique (PNMCD) qui encourage la contraception.

Tableau N° 2 : Evolution de la population totale et du taux de croissance démographique annuelle de la population algérien

Année	Population totale (En millions d'habitants)	Année	Taux de croissance démographique annuelle (En %)
62	19 10,2*	69	19 3,37*
66	19 12,20*	77	19 3,04*
75	19 16,00**	87	19 3,10*
87	19 23,03*	90	19 2,49***
98	19 29,10*	95	19 1,89***
02	20 31,36****	98	19 1,57***
06	20 33,20****	00	20 1,48***
10	20 36,00*	00	20 1,58***
15	20 38,10*	03	20 1,69****
20	20 41,50**	05	20 1,50**
		04 à 2015	

Sources : Etablit par l'Auteur in ;

* MATE « Aménager l'Algérie de 2020 ». Dernière édition. P, 30-34.

** PNUD « Rapport mondial sur le développement humain ». Edition 2006.

*** ONS « Population et démographie ». Edition 2005.

**** KPMG « Guide investir en Algérie ». Edition 2006. P, 5.

2.2. Une répartition déséquilibrée de la population

Entre 1966 et 1977, l'Algérie a connu de forts mouvements migratoires, exprimés par un exode massif des populations habitant le Sud, les Hauts-Plateaux et les montagnes telliennes pour s'installer dans les métropoles et les plaines littorales. Ces flux migratoires se sont affaiblis entre 1977 et 1987. La tendance à la baisse des flux migratoires s'est nettement manifestée après la décennie d'après. En effet, la période 1987-1998 est celle de la transition démographique de la population algérienne. En plus du ralentissement des grandes migrations Nord-Sud, une baisse des taux de croissance démographique est observée dans l'ensemble des grandes métropoles du Nord et dans la zone tellienne. Ces deux nouvelles données, associées à un fort taux de fécondité (10,5 enfants/femme) dans les Hauts-Plateaux et le Sud¹ ont contribué à réduire le déséquilibre de peuplement.

Cette lecture empirique des données démographiques n'est en fait qu'une analyse égocentrique de la répartition zonale de la population algérienne. En effet, un fort déséquilibre de peuplement apparaît clairement si on étudie l'évolution dans le temps de l'Ecart Absolu de Peuplement (EAP) entre le Nord, le Sud et les Hauts-Plateaux. La tendance haussière de cet indice exprime une situation avantageuse de la zone tellienne.

Tableau N° 3 : Le déséquilibre de la répartition de la population algérienne par zones géographiques (En %)

Régions	Croissance démographique annuelle			Répartition de la population par régions			
	1966/77	1977/87	1987/98	1966	1977	1987	1998
Métropoles	4,22	2,42	1,97	23,9	26,5	24,8	24,3
Nord hors métropoles	2,67	3,17	1,83	44,0	41,6	41,8	40,4
Hauts-Plateaux	2,96	3,56	2,53	25	24,4	25,4	6,5

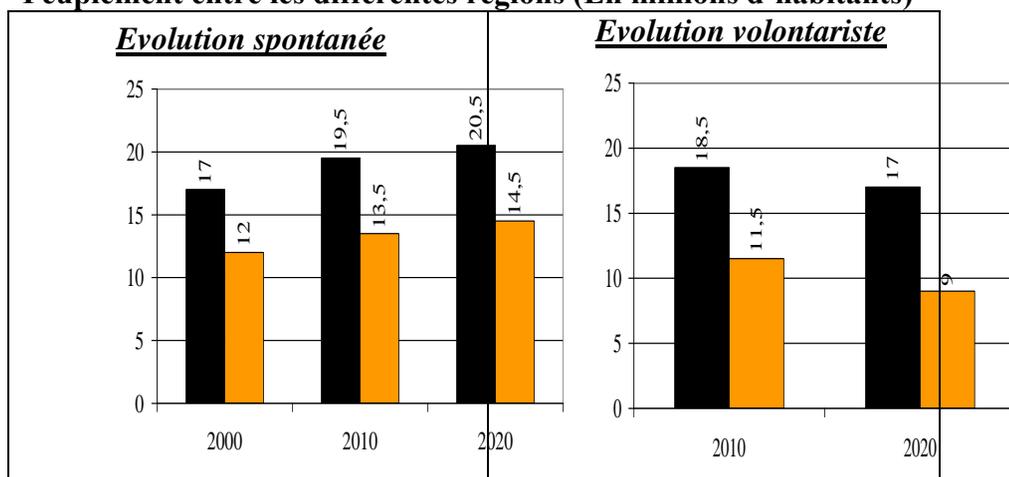
¹ Le fort taux de fécondité et le taux de croissance démographique élevés sont les conséquences directes de l'illettrisme de la grande partie des populations (en particulier les femmes) habitant ces régions caractérisées par un sous-développement socioéconomique.

Sud	3,89	3,75	3,04	7,0	7,5	8,0	8,8
ALGERIE	3,22	3,12	2,15	100	100	100	100

Source : MATE « Aménager l'Algérie de 2020 ». Dernière édition. P, 33.

Sans une politique concertée, ayant comme but majeur le développement homogène et équilibré de l'ensemble du territoire algérien, le déséquilibre de la répartition spatiale de la population ne va que s'aggraver davantage avec le temps. La nouvelle politique d'aménagement du territoire est une démarche volontariste de l'Etat et l'une de ses finalités est de redéployer 3 millions de personnes dans les Hauts-Plateaux. Le graphique qui suit illustre bien cette finalité.

Graphique N° 1: Evolution de l'Ecart Absolu de Peuplement entre les différentes régions (En millions d'habitants)



Source : Etablit par l'Auteur in MATE « Aménager l'Algérie de 2020 ». Dernière édition. P, 34.



3. L'ANARCHIE URBAINE : LA FORTE CARACTERISTIQUE DU TERRITOIRE ALGERIEN

Le taux d'urbanisation était faible dans les années 50 et 60. Sa proportion n'était que de 25% en 1954 et de 31,4% en 1966, et cela malgré l'exode des populations rurales vers les grandes villes. A partir des années 70 l'urbanisation du territoire algérien s'est nettement accélérée en suivant une tendance haussière. En effet, en 1966, un citoyen sur trois vivait dans les zones urbaines contre deux dans les zones rurales, et l'inverse s'est produit en 1987.

Cette forte urbanisation a engendré une saturation des villes et une dévalorisation des zones rurales. L'exode massif des populations rurales vers les villes, en particulier vers les grands pôles industriels littoraux, a été l'une des causes directes du dysfonctionnement des aires urbaines car le mouvement d'urbanisation a été largement imprimé d'anarchie.

Les grandes mutations économiques (création de pôles industriels) jusqu'au milieu des années 80 ont provoqué un surpeuplement et une surconcentration des villes situées au Nord et d'une façon plus dense, de celles qui sont sur la frange littorale. De ce fait, le déséquilibre de l'armature urbaine s'est aggravé. La localisation spatiale des villes n'est pas homogène, les plus grandes villes du pays sont localisées dans la zone tellienne et sur la frange littorale (17 agglomérations sur 32 de plus de 100 000 habitants)¹. Les conséquences directes de cette urbanisation anarchique (des villes qui n'ont ni queue ni tête, villes-dortoirs) sont multiples :

- 1- La dégradation du cadre de vie ;
- 2- La dégradation de l'environnement ;
- 3- Le bétonnage de terres à haute potentialité agricole ;
- 4- La perte de l'identité culturelle des villes algériennes ;
- 5- La multiplication de l'insécurité et de la délinquance ;
- 6- La prolifération des maladies transmissibles ;
- 7- La dévalorisation des zones rurales et des métiers liés à la campagne ;
- 8- L'amplification de la crise de l'habitat ;
- 9- L'aggravation du problème de la mobilisation et de la distribution de l'eau ;
- 10- La vulnérabilité du tissu urbain aux risques naturels.

L'urbanisation accélérée du Nord algérien est caractérisée par une forte urbanisation de la zone littorale, cette tendance à la

¹ MATE « Aménager l'Algérie de 2020 ». Dernière édition. P, 37.

littoralisation peut se lire sur le tableau qui suit :

Tableau N° 4 : Evolution de la densité démographique par zones (Habitants/Km²)

Zones	Superficie approximative (En km ² -- Sa part en %)	Densité démographique (Habitants/Km ²)		
		1977	1988	1998
Bande littorale	45 000 -- 1,7%	166,7	222,5	245
Telle est steppe	255 000 -- 10,3%	36,7	49,6	60
Sud	2 080 000 -- 88%	0,6	0,9	1,35

Source : ONS. Données statistiques n°311 – Novembre 2000. Cité par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement « Aménager l'Algérie de 2020 ». Dernière édition. P, 38.

La frange littorale et les massifs montagneux sont très convoités. Ces espaces, et en dépit de leur superficie limitée et de leur grande fragilité naturelle, concentrent la plus grande portion de la population et leur développement est sans cesse renforcé. L'orientation à sens unique du développement risque fortement d'hypothéquer les chances d'un développement durable et harmonieux de l'ensemble du territoire.

4. LE REEQUILIBRAGE DE L'ESPACE COMME ULTIME OBJECTIF DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La ligne directrice du *scénario volontariste* que trace la nouvelle politique d'aménagement du territoire vise dans son ensemble à

combattre les décalages de peuplement et de développement entre zones et entre espaces régionaux. Le rééquilibrage du territoire ne peut être une réalité tangible sans une politique de redéploiement des surcharges qui sera centralisé autour de la valorisation effective des Hauts-Plateaux et du Sud. Dans cette perspective, l'O.HP-Sud vise comme première étape la stabilisation des populations dans leurs régions d'origine et comme deuxième étape, l'inversement des flux migratoires. Ces finalités ne peuvent pas être réalisées dans le court terme, c'est dire l'obligation d'une politique de longue alène fixant comme ultimatum l'horizon 2020.

Afin de maintenir les populations dans les régions défavorisées, l'obligation d'un changement de cap s'impose. En d'autres termes, il faut passer d'une politique de soutenance et de survie à une politique de promotion et de mise en valeur des zones en difficultés. Cela se fera à travers l'amélioration significative des conditions de vie des populations par le biais d'une valorisation économique et d'un développement endogène des Zones A Promouvoir (ZAP) afin de hausser leur niveau d'attractivité.

Rendre la région des Hauts-Plateaux attractive aux populations et aux investisseurs exige de combattre avec ardeur et détermination les handicaps dont souffre ce grand espace. En outre, il est primordial de remédier au problème de l'eau qui pénalise largement cette région, d'où l'importance d'un transfert massif de cette ressource des régions les plus riches. Mais également, il est important :

De doter davantage ces régions en infrastructures de base et en équipements structurants ;

De développer qualitativement le tissu urbain à travers notamment la valorisation des grandes villes existantes et la création de villes nouvelles ;

D'opter pour un développement durable des régions intérieures dans un souci ultime qui est celui de préserver l'environnement ;

La canalisation prospective de l'urbanisation vers les régions intérieures (les piémonts) vise à protéger la frange littorale de l'asphyxie. La Loi n° 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral, oriente et contrôle l'aménagement des espaces côtiers, notamment à travers la confection d'un Plan d'Aménagement Côtier (PAC) pour chaque commune située sur le littoral. Dans leur ensemble, ces plans stipulent :

L'interdiction de toute construction sur la bande des 100 mètres de la

ligne des plus hautes eaux. En cas d'une extrême vulnérabilité de l'espace côtier, cette limite peut être portée à 300 mètres ;
La limitation de toute extension longitudinale des agglomérations côtières à un maximum de 3 km ;
Le bornage à 5 km de la distance séparant deux agglomérations voisines ;
La suppression de toute construction illicite par rapport au domaine maritime public ;
Les constructions et les travaux d'aménagement autorisés sont fortement visionnés et réglementés ;
Les diverses infrastructures liées à des activités nuisibles à l'environnement et à l'écosystème côtier doivent être délocalisées ;
L'interdiction de toute nouvelle réalisation de voies carrossables, parallèlement au rivage, dans les limites d'une bande de 800 mètres, et de toute réalisation de route de transit parallèles au rivage dans les limites de 3 km.

Dans le cadre de l'O.HP-Sud, et sous incitations financières prises en charge par le Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNAT), toute activité polluante ou à risque sera automatiquement délocalisée vers les Hauts-Plateaux ou le Sud. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire horizon 2020 (SNAT 2020), outre l'objectif projeté pour 2010 qui est le rééquilibrage du peuplement afin de stabiliser la population aux alentours des 22 millions d'habitants dans la zone tellienne, vise également à augmenter le niveau de compétitivité de la zone la plus attractive du territoire algérien et qui recèle un très grand potentiel économique, et cette zone n'est autre que celle du littoral.

5. LES LIGNES DIRECTRICES DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le passage de l'Algérie d'une économie autocentrique où l'Etat est le seul créateur de richesses et d'emploi, à une économie de marché où l'importance du rôle de l'Etat dans la sphère socioéconomique perd de son ampleur au profit de l'action privée, ne signifie en aucun cas une perte totale de la portée de l'implication de l'Etat. En réalité, aucun acteur ne peut remplacer l'Etat dans sa fonction de régulateur de l'économie et en tant que garant d'une solidarité sociale et spatiale. Il s'engage dans une politique de

redistribution de la richesse nationale basée sur la solidarité interrégionale et spatiale.

5.1. Un aménagement du territoire créateur d'emploi

Il est évident que l'Etat algérien, en optant pour une politique globale d'aménagement du territoire et de rééquilibrage spatiale du développement articulée principalement sur une intensification des infrastructures publiques et des équipements de base optimisera la création d'un grand nombre de postes d'emploi qui seront réparties spatialement de sorte à refléter l'image même de la reconquête des espaces intérieurs marginalisés et délaissés. Les grands travaux d'aménagement du territoire sont un mécanisme efficace en faveur d'une équité interzonale dans la dynamisation de la politique nationale de l'emploi. Il est fortement admis que la reconquête des territoires de marge fixe comme ultime objectif le rééquilibrage du peuplement et du développement. Afin d'inciter les populations à se concentrer dans les Z-P, il est indispensable de les doter d'un environnement attractif aux entreprises et d'un cadre de vie favorable à l'épanouissement des populations. La focalisation de l'O.HP-Sud sur l'intensification des grands travaux d'aménagement du territoire (infrastructures de base, les grands travaux d'utilité publique, etc.) n'est pas un choix dénué de toute logique ou d'objectivité. L'Etat vise à éponger une éminente portion du chômage qui touche une grande partie de la population active des Hauts-Plateaux du Sud. La mise en service des équipements de base, en plus de leur grand apport en termes de développement pour les régions intérieures, va mettre un terme aux obstacles qui freinent le développement de ces régions longtemps délaissées et marginalisées. Une fois armée en infrastructures adéquates, la région des Hauts-Plateaux et du Sud sera valorisée et mieux préparée pour attirer les populations et les investisseurs. Mais du moins, il est important de préciser que sans une mise en place d'un cadre réglementaire incitatif, les objectifs escomptés ne seront pas atteints.

5.2. Un aménagement du territoire au service du développement durable

Le maillage entre le souci d'aménager équilibrément le territoire et celui de la protection et de la mise en valeur des ressources naturelles est l'une des caractéristiques majeure de la nouvelle

politique d'aménagement du territoire. La prise en charge de l'aspect environnemental par les nouveaux instruments d'aménagement du territoire est clairement reflétée dans la création, en août 2000, du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE). En plus de la valorisation des différentes zones constituant le territoire algérien, la nouvelle démarche volontariste de l'Etat visant la reconquête des territoires de marge est largement soucieuse d'imprimer ce développement de durabilité. Cela se manifestera à travers :

- La protection de l'environnement, des écosystèmes et des espaces naturels ;

- La préservation de la biodiversité naturelle ;

- L'exploitation objective et rationnelle des ressources naturelles et en particulier de celles qui sont non-renouvelables ;

- Le développement durable des villes (Villes Ecologiques).

Les différentes démarches engagées dans ce cadre sont les suivantes :

- La création de Zones de Développement Durable (ZDD) ;

- La promotion des aires protégées et des réserves naturelles ;

- L'adoption pour chaque zone urbaine d'une politique environnementale urbaine ;

- La gestion intégrée des déchets municipaux par la mise en application du Programme national de gestion intégrée des déchets municipaux (PROGDEM) ;

- L'aménagement et l'équipement des Centres d'Enfouissement Technique (CET) ;

- L'élaboration d'un Plan national de gestion des déchets spéciaux (PNAGDS) ;

- L'institution d'un Fonds national pour l'environnement et la dépollution (FEDEP) ;

- La délocalisation des activités industrielles à risques des zones côtières vers les Hauts-Plateaux et le Sud ;

- La mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNE-DD) à travers l'élaboration d'un Plan national d'actions pour l'environnement et du développement durable (PNAE-DD) ;

- L'utilisation intensive des énergies renouvelables comme l'énergie solaire, éolienne et nucléaire.

Dans ce cadre précis, la nouvelle orientation de la stratégie algérienne d'aménagement et de développement durable du territoire attribue à l'espace littoral et aux zones côtières une importance

capitale. L'importance économique et la place géostratégique qu'occupe l'espace littoral justifient ce regain d'intérêt. De ce fait, la confection des PAC vise la rationalisation de l'exploitation des espaces littoraux qui sont fortement convoités.

6. LES DIFFERENTS INSTRUMENTS DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le rééquilibrage du territoire dans son ensemble et la mise en valeur des espaces défavorisés ne peuvent se concrétiser sans une politique de renforcement des infrastructures de base et des équipements structurants.

6.1. Une intensification des grands travaux d'aménagement du territoire

La nouvelle démarche de l'Etat consiste, dans sa double vocation de rééquilibrage de l'espace et de dynamisation de la politique de l'emploi, à relancer et à stimuler davantage la politique des grands travaux d'aménagement du territoire dans divers domaines (hydraulique, assainissement, transport, télécommunication, formation supérieure, etc.).

6.1.1. Les infrastructures hydrauliques ...

Comme il a été illustré avant, le territoire algérien n'est pas homogène en termes de répartition spatiale des ressources en eau. La nouvelle politique hydraulique du pays adopte deux leviers complémentaires l'un à l'autre. Le premier est celui de la réalisation des infrastructures hydrauliques afin d'hausser le niveau des ressources mobilisées. Le deuxième levier est celui de la mise en place d'un réseau adéquat de transfert des eaux des régions riches en ressources hydriques vers celles souffrant d'un manque chronique, en l'occurrence le Nord/Ouest et les Hauts-Plateaux. A cause de la forte confrontation qui subsiste entre les différents secteurs de l'activité économique, il est indispensable d'opter pour une démarche fondée sur la concertation entre acteurs et la coordination intersectorielle. Tout cela pour éviter toute situation de blocage qui risquera d'entraver la réalisation des grands ouvrages hydrauliques. Dans cette perspective, les ouvrages hydrauliques en cours d'étude, de réalisation

ou ceux projetés pour le moyen terme (2010) sont importants du point de vue capacité de stockage et coûts de réalisation :

Les barrages et les ouvrages de transfert qui sont en cours de réalisation sont au nombre de 12 ;

Les ouvrages dont les études de réalisation sont finalisées sont au nombre de 3 ;

Le nombre de barrages qui sont en études d'avant-projet détaillé pour leur réalisation avant 2010 est de 16 ;

Et enfin, les études d'avant-projet de 15 barrages sont à lancer.

En plus du renforcement des actions visant à augmenter le niveau des eaux mobilisées et à créer un réseau de transfert adéquat et efficient, il est capital de mettre en place une politique efficace de gestion des ressources hydrauliques. Cette politique doit être imprimée d'objectivité et d'équité dans la distribution de l'eau, mais cela ne doit en aucun cas négliger la variable efficacité et rentabilité économique. En d'autres termes, l'utilisation durable de cette précieuse ressource exige de combattre à tous les niveaux le gaspillage et la mauvaise affectation des ressources financières allouées à ce secteur.

6.1.2. ... et ceux de l'assainissement

La part la plus importante des eaux usées est directement jetée dans la nature et en particulier vers la mer. L'eau rejetée par les ménages, l'industrie, le tourisme et l'agriculture est généralement très polluée ; la verser directement dans la nature après usage et sans épuration est un acte qui porte atteinte à l'environnement et à l'espace naturel. La réutilisation et le recyclage des eaux usées après leur dépollution a un double effet positif. D'un côté, il permet de préserver l'espace naturel et vital, et d'un autre côté, la réutilisation de cette eau dans l'industrie et l'agriculture permettra de réduire la pression exercée sur ce bien réputé pour sa rareté. Par conséquent, la généralisation de l'installation des stations d'épuration (STEP) et le développement du secteur d'assainissement est l'un des piliers de la nouvelle politique hydraulique du pays. Cette nouvelle démarche vise en outre, la rationalisation de la consommation de l'eau par le biais d'une gestion coordonnée des ressources en eau pour une protection renforcée de l'environnement, et une mise en valeur des espaces à promouvoir.

6.1.3. La relance des ouvrages assignés au secteur des transports

Le secteur des transports occupe dans la sphère économique une place de premier ordre, il est l'épine dorsale de toute économie puisqu'il permet de dynamiser les échanges dans toutes leurs dimensions spatiales (nationale, régionale et internationale). Le mode de transport qui prédomine en Algérie est celui du transport routier. En effet, le trafic routier évolue en moyenne entre 8 et 10% par an, cette croissance démesurée a provoqué une saturation des liaisons routières situées dans la région nord du pays. Les grandes pressions exercées sur les axes routiers rendent les infrastructures routières inadéquates et insuffisantes pour répondre à une demande sans cesse galopante. Pour cela, il est inévitable de renforcer quantitativement et qualitativement le réseau routier et autoroutier et même de lui donner une dimension régionale et internationale comme un vecteur efficace d'intégration régionale. En partant de ce constat et de cette vision globale, l'Etat s'est engagé à moyen terme dans le développement effectif des grands axes routiers. L'autoroute transsaharienne et l'autoroute Est/Ouest sont deux exemples phare de la nouvelle politique algérienne consistant à renforcer les infrastructures de transport. La réalisation de l'autoroute Est/Ouest, qui permettra de relier Annaba à Tlemcen à travers la zone tellienne et les Hauts-Plateaux, aura des retombées économiques et sociales importantes. Elle va même reconfigurer l'image du territoire algérien. Parmi les bienfaits de ce mégaprojet il y a lieu de citer :

L'amélioration significative de la qualité des services offerts aux usagers de l'autoroute, en termes de confort et de sécurité routière ;

Les multiples retombés sur l'économie dans son ensemble, notamment, en ce qui concerne la fluidité dans l'acheminement des marchandises dans de meilleures conditions et dans des délais réduits ;

La création de 100 000 emplois, dont 50 000 postes permanents pour la gestion, la maintenance et l'exploitation de l'autoroute ;

La réduction significative de la pression exercée par un dense trafic autoroutier sur le Nord du pays, en particulier sur la frange littorale.

Cet ouvrage gigantesque est la tête de lance de la nouvelle politique algérienne d'aménagement et de rééquilibrage du territoire. Il est le projet phare de la politique intentionnée de l'Etat dans son Option HP-Sud et sa concrétisation patente revêt une importance stratégique et sera le leitmotiv du désenclavement des grands espaces

intérieurs.

Bon nombre d'économies dans le monde, à travers le temps, ont connu une ascension fulgurante après avoir développé d'une façon conséquente le transport ferroviaire. Doté un espace donné en réseau ferroviaire exige des moyens financiers colossaux, mais sa rentabilité à long terme est très élevée et dépasse celle des autres modes de transport, puisque le coût exigé par sa gestion et son entretien est relativement faible. Dans le cas de l'Algérie, il est impératif d'opter pour le rail : donner à ce mode de transport la place qui lui revient de droit est une alternative à la prédominance du transport routier. Les perspectives de la reconfiguration territoriale envisagée exigent une intensification de l'aménagement en réseaux ferroviaires des Hauts-Plateaux et du Sud. Cette démarche consistant à réaliser 3 700 km de voies nouvelles d'ici 2020, en plus des postes d'emploi qui vont en découler, aura comme tâche principale qui est le désenclavement et la dynamisation des Hauts-Plateaux et du Sud.

Pour le cas des infrastructures aéroportuaires, il y a lieu de noter qu'il est urgent de redessiner la structure du réseau, de telle manière à permettre la desserte des grands espaces à promouvoir. Du fait de l'immensité du territoire algérien, le transport aérien constitue un moyen efficace pour une interconnexion régionale et internationale qui aura comme essence un développement homogène et cohérent de l'ensemble du territoire. Pour y parvenir, il est impératif de :

- Garantir une maintenance en continuité des infrastructures aéroportuaires existantes et de l'ensemble du matériel ;
- Développer et d'adopter les infrastructures aéroportuaires existantes aux exigences actuelles et futures du transport aérien ;
- Faire sortir de l'engrenage du sous développement les régions des Hauts-Plateaux et du Sud en dotant leurs territoires en infrastructures adéquates et capables de les relier aux régions dynamiques du Nord ;
- Créer une complémentarité fonctionnelle entre les projets envisagés et les futurs pôles régionaux de développement.

La nouvelle politique de modernisation des ouvrages portuaires et maritimes et d'optimisation de leur rendement a pour but de répondre à une forte demande en termes de services portuaires exprimée par une intensification du trafic maritime. La forte demande enregistrée dans le cas du trafic céréalier, des hydrocarbures, de la réparation navale et des activités de pêche exige l'extension des capacités d'accueil des infrastructures existantes et par ailleurs, la réalisation à moyen terme de nouveaux ouvrages portuaires.

En plus d'un développement intensif mais objectif du secteur des transports, il est primordial de garantir la complémentarité fonctionnelle entre les divers modes de transport, afin d'économiser les ressources et d'optimiser au maximum les différents ouvrages assignés au secteur des transports.

6.1.4. Les nouvelles technologies et les autoroutes de l'information

Tout le monde s'accorde à dire que le rôle plus qu'important des TIC dans le développement socioéconomique d'un pays n'est pas à démontrer. Une bonne maîtrise de l'information et de sa diffusion et la mise en place d'un réseau globale de télécommunication sont aptes à dynamiser l'économie et à optimiser l'appareil productif. La nouvelle politique algérienne de développement et de diffusion des TIC (Internet, fibre optique, télé-information, etc.) est une stratégie qui vise la reconfiguration de l'image virtuelle du territoire algérien. En plus de leurs apports, plus que bénéfiques pour l'économie dans toutes ses branches, les TIC sont un outil majeur (une fois leur exploitation est optimisée) de dynamisation de la politique de l'emploi. Dans ce sillage, la ligne directrice de la nouvelle politique de développement et de généralisation des TIC a pour finalité de :

Varier, d'optimiser et de généraliser l'utilisation des services de télécommunication, de sorte à pouvoir répondre aux nouvelles exigences de l'économie moderne et aux nouveaux besoins de la société civile ;

Intégrer la maîtrise des TIC dans les programmes de recherche scientifique et technologique ;

Opter pour une complémentarité organique et une coopération régionale et internationale afin de mettre en place un réseau global de télécommunication et de diffusion de l'information. Ce réseau, qui dépassera le cadre national, renforcera l'intégration régionale dans un monde en mutation perpétuelle ;

Ouvrir le secteur des télécommunications aux opérateurs privés. Dans ce cadre, la Loi n°03/2000 du 05 août 2000 organise et régule la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile.

Pour mieux faciliter l'entrée de l'Algérie dans le monde numérique où le virtuel brise toutes les frontières réelles, il est vital de gagner la bataille de développement et de banalisation des TIC. Dans ce cadre, l'Algérie s'est engagée dans de vastes projets visant la

modernisation du secteur des télécommunications. Ces projets ont, d'un coté, une dimension nationale, puisqu'ils vont créer un climat propice à l'investissement, rapprocher le citoyen de son administration et aussi désenclaver les régions les plus éloignées ; et d'un autre coté, une dimension régionale et internationale, comme c'est le cas de la mise en exploitation du câble optique sous-marin (SEA-ME-WE) qui reliera l'Algérie à plusieurs pays méditerranéens, du Moyen-Orient et du Sud-est asiatique.

6.1.5. Le rééquilibrage spatial des infrastructures de la connaissance

La recherche scientifique et technique en Algérie est loin de répondre aux normes requises. L'Algérie consacre moins de 1% de son PNB à la recherche scientifique et au développement technologique, alors que les normes internationales affirment que si le budget alloué aux activités liées à la recherche scientifique ne dépasse pas les 2 % du PNB, le pays risque fortement d'être en marge du progrès et de l'innovation technologique dans un monde où le savoir et la connaissance sont les piliers du développement et de la prospérité dans toutes leurs dimensions.

La répartition par régions géographiques des établissements attribués à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique illustre une situation de forte dominance de la région du nord. Alger, Oran, Constantine et Annaba à elles seules concentrent 75% de l'ensemble de l'effectif étudiant¹. Afin de rendre la formation universitaire objective et adaptée aux exigences du marché du travail et aux besoins de l'économie, et également, aux caractéristiques et aux spécificités socioéconomiques de chaque région, la nouvelle politique d'aménagement du territoire opte pour le développement d'un réseau national d'universités moyennes (3000 à 5000 étudiants). Ces universités, de taille réduite, vont s'harmoniser avec leur espace d'implantation de la façon qui permettra de répondre aux besoins spécifiques de leur espace d'implantation en termes de travaux de recherche et en termes de main d'œuvre adaptée aux besoins spécifiques de chaque économie locale. La nouvelle politique de reconquête du territoire, dans son O.HP-Sud, préconise un rééquilibrage territorial des établissements de la recherche et de

¹ MATE « Aménager l'Algérie de 2020 ». Dernière édition. P, 98.

l'enseignement supérieur. La mise en place d'un Schéma national des infrastructures de l'intelligence vise le remodelage de l'image actuelle du territoire par une homogénéisation spatiale des universités algériennes. Dans ce contexte, il est programmé :

Le développement et la généralisation du télé-enseignement (réseau d'universités virtuelles) afin de désenclaver les régions éloignées et peu peuplées ;

La création des pôles de développement et des pôles technologiques dans les régions intérieures du pays ;

La mise en place d'un réseau national de grandes écoles de formation (écoles de prestige) des élites et de diaspora scientifique ;

L'élaboration d'une nouvelle carte nationale des centres de recherche ;

Le redéploiement équilibré des centres de recherche par le biais d'une régionalisation des établissements assignés à l'enseignement supérieur.

La future politique algérienne de développement et d'amplification des technopôles et des centres technologiques régionaux s'est souciee d'assurer le jumelage des ces structures avec les centres de recherche et développement et avec les établissements d'enseignement supérieur. La recherche d'une osmose entre ces diverses infrastructures, qui sont organiquement et fonctionnellement complémentaires les unes aux autres, vise à assurer un développement endogène de leurs territoires d'implantation un développement garant de la préservation de la vocation propre à chaque région. En outre, des centres technologiques régionaux sont envisagés dans un ensemble de wilayas : Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Blida, Médéa, Batna, Sétif, etc. Le triple couplage (Technopôles et centres technologiques - Universités et centres de formation - Activités économiques) permettra d'augmenter le niveau de compétitivité territoriale de chaque région à l'échelle régionale et internationale, et en même temps de réduire la dépendance de l'économie algérienne aux apports étrangers (savoir-faire, apport technologique et main d'œuvre spécialisée et hautement qualifiée).

6.2. Les instruments institutionnels de la nouvelle politique d'aménagement du territoire

Pour une meilleure gestion des projets d'aménagement du territoire, la nouvelle démarche de l'Etat a opté pour une décentralisation objective de l'action publique. Désormais, les

investissements publics sont divisés en deux catégories bien distinctes. D'un côté, on a un contrôle qui demeure centralisé en cas d'investissements publics à dimension nationale ou transnationale (maghrébine, arabe, euro-méditerranéenne ou africaine). D'un autre côté, les investissements publics ayant une dimension régionale (inter wilayas) seront décentralisés dans le cadre de contrats de développement Etat-collectivités locales. Afin d'optimiser l'action collective visant à remodeler et à valoriser le territoire global, qui n'est outre qu'une sommation des différents espaces régionaux et locaux, il est important de promulguer un travail fondé sur la concertation et la mutualité collective. Faire participer activement tous les acteurs et agents (politiques, sociaux ou économiques) à tous les niveaux dans les processus d'aménagement et de développement de l'ensemble des espaces régionaux, est une condition sine qua non qui garantira l'efficacité de l'action anthropique à intérêt collectif.

Dans ce contexte et dans son cadre institutionnel, la nouvelle démarche de remodelage du territoire adopte des instruments évolutifs. Elle part du général (envergure nationale) au particulier (envergure communale).

6.3. Les instruments financiers de la nouvelle politique d'aménagement du territoire

Afin de permettre un autofinancement des collectivités locales, la nouvelle politique d'aménagement du territoire envisage une autonomie réglementée dans la collecte et la redistribution des fonds (impôts locaux : Taxe professionnelle, Taxe d'habitation, Taxe foncière sur les propriétés bâties, etc.) pour une meilleure affectation des ressources. L'Etat a, excessivement, monopolisé l'action politique au détriment des décideurs locaux. Ces derniers doivent être considérés comme partenaires socio-économiques avec lesquels les instances centrales de l'Etat peuvent développer un travail fondé sur la concertation et la mutualité pour le bien être du citoyen, et pour hausser les chances de développement de l'espace local en tant que pièce maîtresse du développement national. Octroyer aux collectivités locales plus de liberté dans la détermination des besoins locaux en termes de développement en leur accordant, en parallèle, une autonomie financière (par le biais d'impôts locaux qui peuvent être bonifiés par un apport financier mesuré de l'Etat) ne signifie pas un retrait total et définitif des pouvoirs centraux. Dans ce cadre et afin

d'améliorer la rentabilité économique et l'efficacité sociale des investissements publics engagés, l'Etat gardera un pouvoir de contrôle sur les actions des collectivités locales pour plus de transparence dans l'usage réel des ressources financières.

L'Etat et les collectivités locales sont libres dans leurs choix de doter ou pas un territoire donné en infrastructures. Mais à l'inverse de cela, les entreprises n'accordent guère de portée au rééquilibrage spatial du développement ou du peuplement. Leur seul et unique souci est de maximiser leur profit. Dans un système d'économie de marché, les opérateurs économiques sont indépendants dans leurs choix de localisation. Ils n'obéissent qu'au principe de rentabilité et du profit, l'efficacité économique guide et oriente leurs choix d'implantation. Par contre, les décideurs publics (Etat et collectivités locales) peuvent influencer les entreprises en les incitant à se localiser dans les espaces à promouvoir, cela se fera à travers un système d'incitation et d'aides (directes ou indirectes) à l'investissement.

Grosso modo, les instruments financiers sont mis en place pour assurer l'alimentation continue en fonds de la politique d'aménagement, de valorisation, de développement et de rééquilibrage du territoire algérien. Les ambitions souhaitées par la nouvelle politique d'aménagement du territoire sont colossales. Pour cela, l'Etat est dans l'obligation de mobiliser des fonds financiers à la hauteur des finalités escomptées. Sans une injection massive, mais ciblée, de ressources financières pour alimenter la nouvelle politique de reconquête du territoire, les objectifs recherchés vont rester au stade d'avant-projet.

CONCLUSION

Après cette décortication du territoire algérien, on constate, en plus de ses contrastes physiques, que le territoire algérien présente des disparités interzonales qui risquent de nuire davantage à son équilibre. Le favoritisme (volontaire ou/et involontaire) auquel a bénéficié la frange littorale a été accompagné d'une dévitalisation des Hauts-Plateaux et du Sud. Dans un souci majeur de rupture définitive avec les politiques du laisser prédominer l'évolution tendancielle des variables socioéconomiques, une autre alternative se présente à

l'Algérie, c'est celle de l'*évolution volontariste*. Par conséquent, l'Algérie s'est engagée dans une nouvelle politique d'aménagement et de reconfiguration de son territoire (perspectives 2020). Cette démarche volontariste est focalisée autour du renforcement efficient du rôle de l'Etat en tant que garant d'un développement équilibré et durable des diverses régions afin d'éviter le gaspillage des ressources et d'assurer la complémentarité fonctionnelle inter spatiale ainsi que la cohésion de l'ensemble du territoire algérien.

Dans son O.HP-Sud, la nouvelle politique de reconquête du territoire se base sur le rééquilibrage des ressources, du peuplement, des activités économiques et des infrastructures de base. Cette nouvelle alternative est un soulèvement collectif contre le « laisser-faire » et le « laissé-pour-compte ». Il est temps de combattre le déséquilibre flagrant entre les différentes régions constituant le territoire national. La nouvelle démarche de l'Etat et à laquelle elle associe les acteurs locaux (décentralisation), les citoyens (sensibilisation et participation) et les acteurs économiques (concertation) vise à homogénéiser l'espace algérien à travers une redistribution équilibrée des surcharges. Ce sursaut qualitatif est l'image même d'un développement durable et homogène de toutes les régions. C'est une innovation conséquente dans la perception du développement qui doit être désormais global, homogène et équitable.

BIBLIOGRAPHIE

- AYDALOT Philippe « Dynamique spatiale et développement inégal » 2^{ème} édition. Edition : ECONOMICA, 1980.
- AYDALOT Philippe « Economie régionale et urbaine ». Edition : ECONOMICA, 1984.
- BELATTAF Matouk « Economie du développement ». Université A. MIRA de Bejaïa ? FDSE/DES. Bejaïa, 2003.
- BERNOUX Jean-François « Mettre en œuvre le développement social territorial : méthodes, outils, pratiques ». Edition : DUNOB, Paris 2002.
- CELIMENE Fred & LACOUR Claude « L'intégration régionale des espaces ». Edition : ECONOMICA, 1997.
- COTE Marc « L'Algérie ou l'espace retourné ». Edition : Media Plus, 1993.

- LAJUGIE Joseph & al : « Espace régional et aménagement du territoire ». Edition : DALLOZ, 1979.
- MADIOT Yves « Aménagement du territoire » 3^{ème} édition. Edition : Armand COLIN, 1996.
- MADIOT Yves et LE MESTRE Renan « aménagement du territoire » 4^{ème} édition. Edition : Armand COLIN, 2001.
- MOKRANE A. A. & al « Les séismes en Algérie de 1365 à 1992 ». Elaboré sous la direction de MM Bezzeghoud et Benhallou. CRAAG, Alger.
- PECQUEUR Bernard « Dynamiques territoriales et mutations économiques ». Edition : L'Harmattan, 1996.
- Conseil National Economique et Social. Troisième session plénière du CNES « Rapport sur l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ». Avril 1995.
- CNES. Commission Aménagement du Territoire et Environnement « Avis sur le dossier -Villes nouvelles- ». IV^{ème} Session plénière, Octobre 1995.
- CNES. Avis sur le dossier « Demain l'Algérie ». Quatrième session du CNES, Octobre 1995.
- Direction générale de la protection civile « Rapport sur l'urbanisme et les risques industriels et naturels ». 2003.
- KPMG « Investir en Algérie ». Edition 2006.
- KPMG « Investir en Algérie ». Edition 2007.
- MATE « Les villes du Sud dans la vision du développement durable ». Octobre 1998.
- MATE « PAC : Algérie ». Institut des Sciences Marines et de l'Aménagement du Littoral. Février 1998.
- MATE « Demain l'Algérie : l'aménagement du territoire dans sa dimension régionale ». 2001.
- MATE « Demain l'Algérie : contribution des collectivités locales aux stratégies d'aménagement du territoire ». Octobre 2001.
- MATE « Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) ». Janvier 2002.
- MATE « Plan d'Aménagement Côtier ». Plan général de la mise en œuvre du projet au niveau wilaya. 2002.
- MATE « Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire de la région Nord-Centre ». Rapport diagnostique de phase 1. Actualisation au 11 février 2005.
- MATE « Aménager l'Algérie de 2020 ». « Un projet d'aménagement du territoire intégrant les enjeux d'un développement

durable ». 2005.

- Rapport mondial sur le développement humain « La coopération internationale à la croisée des chemins : L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités ». Publié pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) par : ECONOMICA. Paris, 2005.
- Rapport mondial sur le développement humain « Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau ». Publié pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) par : ECONOMICA. Paris, 2000